

REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2018

(extrait de la délibération du 18/12/2017)

TRAVAUX

Echafaudage et/ou Clôture provisoire avec emprise sur le domaine public : 0.25€/ml/jour (minimum forfaitaire de 10 €)

Benne et/ou matériaux : 1,10€/ml/jour (minimum forfaitaire de 10 €)

Bulle de vente et/ou module à usage de bureau : 320€/mois (tout mois commencé est dû)

Nacelle : Au-delà de 2h forfait de 10 € / jour

Camions de livraison de matériaux : Au-delà de 2h forfait de 10 € / jour

Cabane de chantier : 10 € / semaine

Engin élévateur, engin de chantier... : Au-delà de 2h forfait de 10 € / jour

REDEVANCES OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2018

(extrait de la délibération du 18/12/2017)

DEMENAGEMENT

Particuliers qui déménagent par leurs propres moyens : 2 jours gratuits et au-delà, 25 €/jour/place de stationnement.

◆ Hors place de stationnement matérialisée :

1 véhicule léger: 25 €/jour

1 fourgon $\leq 3.5t$: 50 €/jour

1 camion $> 3.5t$: 75 €/ jour

1 monte-charge indépendant du camion : 10 € / jour

Professionnels : 25 €/jour/place de stationnement.

◆ Hors place de stationnement matérialisée :

1 véhicule léger: 25 €/jour

1 fourgon $\leq 3.5t$: 50 €/jour

1 camion $> 3.5t$: 75 €/ jour

1 monte-charge indépendant du camion : 10 € / jour